



République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MIEUSSY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Séance du 14 avril 2022

A 20h00 - Sous la présidence de Monsieur FORESTIER Régis, Maire
Lieu : Salle socio-culturelle de Mieussy
Convocation : 08/04/2022
Secrétaire de séance : DUVAL Peggy

Nombre de conseillers en exercice : 19		Présents : 19		Absents excusés : 0	
Absents ayant donné pouvoir : 0					
Votants : 19 (18 votants pour les délibérations n° 2022-03-04 et 2022-03-05)					
	Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓	
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓	
				MOGEON Elise	✓
				MONTFORT Nadine	✓
				BUCHARLES Christine	✓
				DUVAL Peggy	✓
				CUVILLIER Damien	✓

* * * * *

Préalablement à la tenue du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire procède à l'appel, énonce les pouvoirs et déclare que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire nomme Madame DUVAL Peggy comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE
Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Extraits des décisions :

- **DM n°2022-06 en date du 21/03/2022 – SIGNATURE D'UN DEVIS AVEC L'ENTREPRISE BBI FRANCE SAS POUR REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE**
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au changement du serveur informatique pour les services administratifs de la mairie ;
DÉCISION d'accepter le devis présenté par l'entreprise BBI FRANCE SAS sise 10 Rue des Frères Montgolfier - 74600 ANNECY, s'élevant à la somme de 8 890 € HT.

- **DM n°2022-07 en date du 21/03/2022 – SIGNATURE D’UN DEVIS AVEC L’ENTREPRISE JACQUARD POUR LE REMPLACEMENT DE L’ARMOIRE PUISSANCE-CONTROLE-COMMANDE POUR LE RESERVOIR DE DECHAMP**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de l’équipement électrique de l’armoire puissance-contrôle commande pour la station de pompage du réservoir de Deschamp ;

DÉCISION d’accepter le devis présenté par l’entreprise JACQUARD sise 162 Rue de l’Industrie – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ s’élevant à la somme de 20 986.64 € HT soit 25 183.97 € TTC.

- **DM n°2022-08 en date du 22/03/2022 – SIGNATURE D’UN DEVIS AVEC L’ENTREPRISE JACQUARD POUR LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET PRODUCTION AEP / MODIFICATIONS DIVERSES**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des modifications diverses sur les ouvrages de stockage et de la production AEP ;

DÉCISION d’accepter le devis présenté par l’entreprise JACQUARD sise 162 Rue de l’Industrie – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, s’élevant à la somme de 7 385.43 € HT soit 8 862.52 € TTC.

- **DM n°2022-09 en date du 24/03/2022 - SIGNATURE D’UN DEVIS AVEC L’ENTREPRISE DYNAMIC BUREAU POUR L’AQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA MAIRIE**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le mobilier de bureau de la mairie ;

DÉCISION d’accepter le devis présenté par l’entreprise DYNAMIC BUREAU sise 510 Avenue d’Aix Les Bains – 74 600 ANNECY, s’élevant à la somme de 6 088 € HT soit 7 414.87 € TTC.

DÉLIBÉRATIONS

DELIBÉRATION N° 2022-03-01	Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de
ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ	la séance du 17 mars 2022

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 17 mars 2022 ;

Monsieur le Maire propose l’approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L’UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.

DELIBÉRATION N° 2022-03-02	Décisions budgétaires - Approbation du compte de gestion - Exercice
ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ	2021 – Budget principal

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU l’avis favorable de la commission communale des finances en date du 5 avril 2022 ;

Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable du Trésor Public pour le budget principal, tel qu'annexé à la présente délibération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBÉRATION N° 2022-03-03	Décisions budgétaires - Approbation du compte de gestion - Exercice 2021 – Budget annexe Eau et Assainissement
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'avis favorable de la commission communale « Eau et Assainissement » en date du 6 avril 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable du Trésor Public pour le budget annexe Eau et Assainissement, tel qu'annexé à la présente délibération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBÉRATION N° 2022-03-04	Décisions budgétaires - Approbation du compte administratif – Exercice 2021 – Budget principal
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 5 avril 2022 ;

Monsieur le Maire présente le résultat du compte administratif 2021 comme suit et donne lecture de la note de présentation annexée à la présente délibération :

LIBELLÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	2 525 771,92 €	3 080 587,79 €	1 218 016,68 €	693 330,69 €
Résultat de l'exercice	+ 554 815,87 €		- 524 685,99 €	
Total des sections	30 129,88 €			

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du Maire lors du vote du compte administratif, Monsieur le Maire Régis FORESTIER sort de la salle pour le vote du compte administratif 2021 et le 1^{er} adjoint, Monsieur Xavier BOSSUT se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 ;
- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant pour l'exercice 2021.

DELIBÉRATION N° 2022-03-05	Décisions budgétaires - Approbation du compte administratif –
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	Exercice 2021 – Budget annexe Eau et Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'avis favorable de la commission communale « Eau et Assainissement » en date du 6 avril 2022 ; Monsieur le Maire présente le résultat du compte administratif 2021 comme suit et donne lecture de la note de présentation annexée à la présente délibération :

LIBELLÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	370 225,13 €	651 586,01 €	181 590,80 €	432 695,46 €
Résultat de l'exercice	281 360,88 €		251 104,66 €	
Total des sections	532 465,54 €			

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du Maire lors du vote du compte administratif, Monsieur le Maire Régis FORESTIER sort de la salle pour le vote du compte administratif 2021 et le 1^{er} adjoint, Monsieur Xavier BOSSUT se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Eau et Assainissement » pour l'exercice 2021 ;
- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant pour l'exercice 2021.

DELIBÉRATION N° 2022-03-06	Décisions budgétaires - Affectation du résultat de l'exercice 2021 –
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	Budget principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 5 avril 2022 ;

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est présenté comme suit :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	309 063,32 €		-524 685,99 €	-215 622,67 €
Fonctionnement	506 171,56 €	179 688,68 €	554 815,87 €	881 298,75 €
Résultat 2020	815 234,88 €			
		SOIT TOTAL	30 129,88 €	665 676,08 €

CONSIDÉRANT le déficit d'investissement de -215 622,67 €, il convient de reprendre obligatoirement ce montant au compte 001 (dépenses d'investissement) du budget primitif 2022.

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement de 881 298,75 € du résultat de clôture 2021, il est proposé d'affecter sur le budget primitif 2022 les sommes de :

- 597 022,67 € au compte 1068 (recette d'investissement) au titre des excédents de fonctionnement capitalisés
- 284 276,08 € au compte 002 (recette de fonctionnement) au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

- **REPREND** la somme de 215 622,67 € en déficit d'investissement reporté compte 001 (dépenses d'investissement) du budget primitif 2022 ;
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget principal comme suit :
 - Affectation au compte 1068 (recette d'investissement) : 597 022,67 €
 - Affectation au compte 002 (recette de fonctionnement) : 284 276,08 €

DELIBÉRATION N° 2022-03-07	Décisions budgétaires - Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe Eau et Assainissement
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'avis favorable de la commission communale « Eau et Assainissement » en date du 6 avril 2022 ;

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est présenté comme suit :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-213 569,46 €		251 104,66 €	37 535,20 €
Fonctionnement	412 558,26 €	321 832,46 €	281 360,88 €	372 086,68 €
Résultat 2020	198 988,80 €			
		SOIT TOTAL		409 621,88 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 372 086,68 € du résultat de clôture 2021, il est proposé d'affecter sur le budget primitif 2022 les sommes de :

- 170 000 € au compte 1068 (recette d'investissement) au titre des excédents de fonctionnement capitalisés
- 202 086,68 € au compte 002 (recette de fonctionnement) au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

- **REPREND** la somme de 37 535,20 € en excédent d'investissement reporté compte 001 (recettes d'investissement) du budget primitif 2022 ;
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget principal comme suit :
 - Affectation au compte 1068 (recette d'investissement) : 170 000 €
 - Affectation au compte 002 (recette de fonctionnement) : 202 086,68 €

DELIBÉRATION N° 2022-03-08	Fiscalité directe – Imposition 2021 - Vote des taxes directes locales
ADOPTÉE PAR 18 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Christine BUCHARLES)	

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 5 avril 2022 ;

Dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales suivantes et rappelle que dorénavant, le Conseil Municipal ne vote plus le taux de la taxe d'habitation qui reste figé à celui de 2019, soit 21,62% :

Taxes	Taux d'imposition 2021	Proposition taux d'imposition 2022
Foncière (bâtie)	26,96	27,22 (+1%)
Foncière (non bâtie)	71,41	71,41

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 18 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Christine BUCHARLES)**

- **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :
 - **27,22 %** pour la Taxe Foncière (Bâtie)
 - **71,41 %** pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

DELIBÉRATION N° 2022-03-09	Décisions budgétaires – Adoption du budget primitif Exercice 2022 – Budget principal
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONFORMÉMENT à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rapporté la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour l'exercice 2022. Cette note est jointe en annexe de la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 5 avril 2022 ;

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour l'exercice 2022 concernant le budget principal.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget principal, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 466 355,08 €	3 466 355,08 €
Section d'investissement	2 748 497,24 €	2 748 497,24 €

- **PRÉCISE** que les crédits sont votés par chapitre.

DELIBÉRATION N° 2022-03-10	Décisions budgétaires – Adoption du budget primitif Exercice 2022 – Budget annexe Eau et Assainissement
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONFORMÉMENT à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rapporté la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour l'exercice 2022. Cette note est jointe en annexe de la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission communale Eau et Assainissement en date du 6 avril 2022 ;

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe Eau et Assainissement.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget Eau et Assainissement, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	899 402,84 €	899 402,84 €
Section d'investissement	639 138,04 €	639 138,04 €

- **PRÉCISE** que les crédits sont votés par chapitre.

DELIBÉRATION N° 2022-03-11	Subventions – Vote des subventions pour l'année 2022
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : Séverine DESEQUELLES

VU l'avis favorable de la commission communale « Associations sportives et culturelles » en date du 9 mars 2022 ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2022 :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2021	DEMANDE SUBVENTIONS 2022	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2022
Haut-Giffre Football Club	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Tennis club de Mieussy	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Ski-club Mieussy/Sommand	10 000 €	10 500 €	10 500 €
Société de Pêche		585 €	585 €
Foyer de Ski de fond	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Les Petits Montagnards et PAJ (périscolaire et centre aéré)	52 000 €	52 000 €	52 000 €
UNC Alpes Mieussy	156 €	156 €	156 €
APE	1 000 €	500€+ 105€= 605€	605 €
Chorale Paroissiale	210+552=762€	250 €	250 €
184ème Festival des Musiques à TANINGES	Reporté cause COVID-19	3 000 € Reporté cause COVID-19	3 000 €
Harmonie Municipale	4 800 €	4 800 €	4 800 €
Mieussy Sibiril	1 600 €	2 000 €	2 000 €
Marcelly Aventure	0 €	800 €	800 €
Mieussy Patrimoine	700 €	1 000 €	1 000 €
Sommand Festival	1 000 €	Pas de demande	
Comité des fêtes	1350 € + 700 € = 2050 €	1 300 €	1 300 €
CMPPCT Mutame (mutuelle des employés communaux)	78 €	78 €	78 €
M'VTT	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Ski Club Nordique	3 500 €	1 500 €	1 500 €
ADMR	5 136 €	5 136 €	5 136 €
MJC Taninges	6 750 €	9 585 €	5 685 €
Festigrat's	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TAG (Taninges Acrobatie Gymnastique)	836 €	600 €	600 €
Praz-de-Lys Sommand Alpinisme	1 200 €	Pas de demande	

Manger Mieux Ici	0 €	60 €	60 €
Gym Loisirs Mieussy	0 €	Pas de demande	
PAYSALP (Croq alp)	12 000 €	12 000 €	12 000 €
PAYSALP (Adhesion maison mémoire + action Don mémoire)	2 900 €	2 900 €	2 900 €
PAYSALP	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Souvenir Français		700 €	700 €
Prévention Routière		150 €	150 €
Comité Départemental Handisport Haute-Savoie	100 €	Pas de demande	
Plaisir de Lire	70 €	70 €	70 €
GIS 74	200 €	200 €	200 €
Jeune Sapeur-Pompiers Saint-Jeoire et SAMOENS	400 €	400 €	400 €
Pégaze	400 €	Pas de demande	
Allez plus haut	400 €	Pas de demande	
Subvention Groupement des lieutenants de Louvetrie de Haute-Savoie	150 €	Pas de demande	
Groupe scolaire Mieussy		500 €	500 €
Octobre Rose		500 €	500 €
Total	130 688 €	128 375 €	124 475 €

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2022 tel que présenté dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 124 475 € ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2022.

La séance est levée à 23h26.

Compte-rendu
affiché en Mairie
le 21/04/2022